

Elections au conseil d'administration – Collège Vendredi 13 octobre

AGISSEZ dans le collège de votre enfant, en élisant des délégués FCPE qui interviendront au conseil d'administration, sur tout ce qui concerne l'organisation de l'établissement et les conditions de la scolarité

Parents, utilisez ce droit ! VOTEZ !

C'est au conseil d'administration que se décident l'organisation de l'établissement et les conditions de la scolarité de votre enfant.

Les élus FCPE interviendront pour que le collège évolue dans l'intérêt de tous les enfants, en particulier :

- pour une information régulière et complète aux parents
- pour la promotion d'un enseignement de QUALITE pour la REUSSITE de tous les élèves
- pour la diversité des langues au collège
- pour la prise de conscience citoyenne des élèves : respect des personnes, du matériel, propreté, ...
- pour les principes de SERVICE PUBLIC et de GRATUITE de l'éducation
- pour des méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des élèves et une meilleure prise en charge des jeunes en difficulté au niveau éducatif, social et médical
- pour une réelle scolarisation des enfants en situation de handicap
- pour une préparation réelle à l'orientation
- pour l'amélioration de la santé de l'hygiène et de la sécurité de nos enfants et tout particulièrement sur la propreté des sanitaires
- pour l'amélioration de la restauration (qualité, quantité, coût, modalités)

Déjà, par son action, la FCPE a obtenu la gratuité des carnets de correspondance, des livrets scolaires, des frais de correspondance avec la famille. La FCPE a aussi obtenu des casiers supplémentaires et des bancs, le maintien de l'allemand, la section bi-langues, l'aide individualisée ainsi que de très nombreux autres points.

La FCPE aide au départ des différentes classes de découverte et participe activement à l'organisation du Carrefour des métiers.

VOTEZ FCPE

La FCPE est la première et la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public. Avec ses 120 000 élus, elle participe très activement à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants. Ses 320 000 adhérents sont une réelle force de proposition et d'action présente dans notre collège. Etre solidaire dans l'école c'est voter FCPE.

N'OUBLIEZ PAS : LES DEUX PARENTS VOTENT !

PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez envoyer cette enveloppe par la poste ou la confier à votre enfant qui la remettra au directeur de l'école.

ATTENTION : tout vote parvenu ou remis après la clôture du scrutin sera déclaré nul.



- Glissez le bulletin de vote (sans surcharge ni rature) dans une enveloppe A vierge.
- Cachez l'enveloppe A puis mettez-la dans l'enveloppe B.
- Cachez l'enveloppe B et inscrivez au recto :
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES+ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
Au verso : vos noms, adresse et signature.